

14 - SPL Territoire 25 - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2013

M. LOYAT, Conseiller Municipal Délégué : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Économie Mixte.

En tant qu'actionnaire et en respect des dispositions statutaires, la Ville de Besançon dispose de 2 sièges au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Territoire 25. M. FOUSSERET et M. LOYAT ont exercé ces fonctions au titre de 2013.

Le rapport d'activité 2013 présenté au Conseil Municipal est issu des rapports présentés à l'Assemblée Générale de la SPL Territoire 25 dans sa séance du 17 septembre 2014.

1 - Présentation de la société

Les SPL sont de création récente puisqu'elles ont été instaurées par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010. Elles ont un champ de compétences plus large que celui des SPLA.

Selon l'esprit de la loi, les SPL (et les SPLA) sont de nouveaux outils mis à la disposition des collectivités territoriales leur permettant de recourir à une société commerciale sans publicité ni mise en concurrence préalables, dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, elles ont vocation à intervenir uniquement pour le compte de leurs actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou «in house»).

Par délibération du 7 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé la création de la SPL Territoire 25, conformément aux dispositions légales. La société a effectivement démarré son activité en 2012.

Les principaux éléments de l'objet social de la SPL Territoire 25 sont les suivants : «étude, réalisation, commercialisation, administration et gestion d'opérations d'aménagement foncier, d'opérations visant à réhabiliter les quartiers existants, d'opérations de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux ou locaux industriels pour la vente ou la location, d'opérations d'équipements et d'ouvrages nécessaires au développement des collectivités territoriales, d'opérations liées au transport et à la mobilité. Et d'une façon générale, toute étude, mission d'assistance, opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social».

Il est également précisé dans les statuts que la SPL «exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif».

Le siège social est sis au 6 rue Louis Garnier à Besançon.

Le conseil d'administration est présidé par M. FUSTER, Premier Vice-Président du Conseil Général. Le directeur général délégué est M. BLETTON.

Le capital social est fixé à la somme de 540 000 € réparti en 5 040 actions de 100 € chacune. La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Part dans le capital
Département du Doubs	1 680	33,33 %
Ville de Besançon	1 120	22,22 %
PMA	1 070	21,23 %
Ville de Montbéliard	560	11,11 %
CAGB	560	11,11 %
Ville de Sochaux	50	1 %

La SPL Territoire 25 dispose d'un effectif de 1,5 ETP, recrutés dans le cadre d'un contrat de projets affectés à la mission Tramway du Grand Besançon. Pour réaliser ses autres missions et pour assurer sa gestion administrative et financière, la SPL Territoire 25 s'appuie sur les effectifs de la sedD (Société d'équipement du département du Doubs) dans le cadre d'une convention de prestation de services.

La commune de Sochaux, désireuse de confier une opération d'aménagement à la SPL, s'est rapprochée de Pays de Montbéliard Agglomération qui lui a cédé 50 actions. Conformément aux dispositions réglementaires, cette opération avait été autorisée par le Conseil Municipal de la Ville de Besançon dans sa séance du 13 décembre 2012.

La SPL Territoire 25 fonctionne dans le respect du cadre réglementaire et financier spécifique aux SEM.

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, l'Assemblée Générale a été convoquée une fois (notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent).

Plusieurs délibérations prises en Conseil Municipal au cours de l'année 2013 impliquent la SPL sur des projets immobiliers (concession d'aménagement ZAC des Vaïtes, portage du bien immobilier TEREVA aux Prés de Vaux), et pour autoriser la SPL à créer un Groupement d'Intérêt Economique pour une mise en commun de moyens avec la sedD.

2 - Rapport d'activité

2013 est la seconde année d'existence de la SPL Territoire25.

Trois activités opérationnelles sont en cours en 2013 : prestations de service pour le Tramway du Grand Besançon, concession de la ZAC du Crépon à Vieux-Charmont et concession de la ZAC de la Savoureuse à Sochaux.

Parallèlement, la SPL Territoire 25 a réalisé en 2013 un certain nombre d'études (ZAC des Marnières pour CAGB, bus à haut niveau de service pour CAPM, reconversion de site à Audincourt, ZAC des Vaïtes pour Ville de Besançon) qui peuvent déboucher sur l'engagement de missions opérationnelles. Il en est ainsi de la ZAC des Vaïtes dont la concession d'aménagement lui a été confiée par la Ville de Besançon dans sa séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2013.

3. Rapport financier

Les états financiers 2013 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Le total du bilan s'établit à 960 K€, le résultat 2013 est un déficit de 7 K€.

3.1. Indicateurs financiers

En K€	2013	2012
Fonds propres	458	465
Emprunts	96	-
Chiffre d'affaires	218	158
Résultat net	- 7	- 39

Rappel : les états financiers sont une «photographie» à un instant donné, au 31 décembre

La structure globale du bilan est celle d'une société en démarrage d'activité.

Les ratios financiers et de gestion ne sont donc pas encore significatifs.

3.2. Etats financiers

Bilan

Sur un total d'actif de 960 K€, le capital restant à verser s'élève à 252 K€, les stocks liés aux activités opérationnelles en cours s'élèvent à 235 K€ et la trésorerie à 209 K€.

Côté passif, les fonds propres représentent 48 % du total, et les dettes d'exploitation (fournisseurs et fiscalité) s'élèvent à 209 K€ soit 22 %.

3.3. Résultat

Le total des produits s'élève à 468 K€, le total des charges à 275 K€, ce qui aboutit à un déficit net de 7 K€.

Le résultat est en légère amélioration par rapport à 2012, la SPL Territoire 25 poursuit sa phase de démarrage d'activité. Les produits sont issus des prestations rendues dans le cadre des études et opérations engagées. Les charges sont essentiellement constituées des honoraires des partenaires ou organismes extérieurs, et des frais des personnels dans le cadre de la mission d'assistance au Tramway du Grand Besançon.

3.4. Liens financiers avec la Ville de Besançon

La Ville de Besançon a rémunéré la SPL Territoire 25 pour les missions confiées, soit en 2013 pour l'étude sur la future concession de la ZAC des Vaïtes.

Conclusion

La SPL Territoire 25 a poursuivi sa phase de démarrage en 2013, ce qui explique le niveau encore faible du volume d'activité et son résultat qui reste négatif mais quasi à l'équilibre. Les engagements signés fin 2013 et les études en cours permettent de présager la croissance d'activité de cette structure en 2014.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport, présenté par ses administrateurs élus au conseil d'administration de la SPL Territoire 25, relatif à l'activité et aux états financiers de cette société au titre de 2013.

«**M. LE MAIRE** : M. FAGAUT est déjà intervenu sur le sujet. 2 abstentions j'imagine ? 2 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention et M. LOYAT n'ayant pas pris part au vote) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide de se prononcer favorablement sur le présent rapport.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.